

## Signalement ou plainte?

- ◆ Des formulaires de dénonciation à l'intention des élèves et des parents sont disponibles dans les classes, au secrétariat, au local T.E.S et au service de garde.
- ◆ Deux boîtes de dénonciation verrouillées sont facilement accessibles à l'école.
- ◆ Nous avons une boîte vocale téléphonique pour dénoncer l'intimidation : (418) 666-4455 #1128
- ◆ Nous avons aussi une boîte courriel pour l'intimidation :  
[Jedenonce.ribambelle@csdps.qc.ca](mailto:Jedenonce.ribambelle@csdps.qc.ca)

## Dénoncer n'est pas « stoler » !

« *stoler* » c'est rapporter de l'information dans le but de nuire, alors que la personne qui **dénonce** une situation dit **NON À L'INTIMIDATION** et elle le fait dans le but d'**aider ou de recevoir de l'aide**.



Adresse: 500, rue Anick, Québec  
(Québec) G1C 4X5

Téléphone : 418 666-4455  
Télécopieur : 418 666-6285  
Courriel :  
[ribambelle@csdps.qc.ca](mailto:ribambelle@csdps.qc.ca)

École de la  
Ribambelle

Le plan de lutte  
contre la violence  
et l'intimidation

2023-2024



ÉCOLE LA  
RIBAMBELLE  
Commission scolaire  
des Premières-Seigneuries

## La violence et l'intimidation sont inacceptables!

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser**.

### Violence

Toute manifestation de force, de forme **verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement**, contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### Différence entre conflit et intimidation:

- ◆ Le conflit, c'est quand deux enfants vivent un désaccord. Ce que veut l'enfant est incompatible avec l'autre et un terrain d'entente est difficile à atteindre.
- ◆ Tous les enfants font l'objet, à un moment ou à un autre, de taquineries ou vivent des conflits. De telles situations font partie de la socialisation des élèves. Ce n'est pas du tout le cas quand c'est de l'intimidation.
- ◆ L'intervention de gestion de conflit visera une approche gagnant-gagnant. Cela favorise l'égalité entre les enfants. Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constituent pas des actes d'intimidation, mais plutôt des gestes violents où il faut intervenir.

### Signes possibles d'intimidation:

- ◆ Ne veut plus aller à l'école
- ◆ Perte d'intérêt pour ses activités ou pour l'école
- ◆ Diminution de la confiance en soi et de l'estime de soi
- ◆ Chute des résultats scolaires
- ◆ Peut développer de l'agressivité
- ◆ Peut s'isoler, déprimer
- ◆ Perd l'appétit, maux de ventre ou de tête fréquents, difficulté à dormir

### Actions prises à l'école de la Ribambelle lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté:

- ◆ **DÉNONCIATION**
- ◆ **RETRAIT IMMÉDIAT DE L'ÉLÈVE EN TORT**
- ◆ **APPLICATION DU PROTOCOLE**
  - interventions, conséquences et mesures d'aides
- ◆ **MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PROTECTION**
- ◆ **SUIVI ET COLLABORATION AVEC LES PARENTS**
- ◆ **APPLICATION DE SANCTIONS À L'ÉLÈVE EN TORT**
- ◆ **ANNONCE DES CONSÉQUENCES SI RÉCIDIVE.**

### Ressources:

Moi j'agis: <http://moijagis.com>

Tel jeunes: [www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

Jeunesse j'écoute:  
[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

Boîte téléphonique confidentielle:  
418-666-4455 #1128

Boîte courriel sécurisée:  
[jedenonce.ribambelle@cssps.gouv.qc.ca](mailto:jedenonce.ribambelle@cssps.gouv.qc.ca)